



Paris, le 12 avril 2019

Maraudes des 11 et 12 avril 2019 : une solution d'hébergement pour 785 personnes

Ces deux derniers jours, 785 personnes volontaires ont été mises à l'abri grâce aux maraudes hebdomadaires pilotées par les services de la préfecture de la région d'Île-de-France en lien avec la Préfecture de police. Depuis janvier 2019, plus de 3 200 personnes ont pu bénéficier d'un hébergement.

Jeudi 11 avril, ce sont 387 personnes présentes Porte de la Chapelle qui ont été mises à l'abri. Par ailleurs, toutes les personnes vulnérables (couples, femmes isolées, familles, mineurs isolés) soit 128 personnes ont été prises en charge le long du boulevard Macdonald à Paris 19^{ème}.

Ce matin, une nouvelle maraude Porte de La Chapelle a permis de proposer un hébergement à 269 hommes isolés et 1 personne vulnérable.

Chacune des personnes concernées s'est vue proposer une solution d'hébergement temporaire en Île-de-France dans l'un des cinq centres d'accueil et d'examen de situation (CAES) ou dans des structures provisoires, avant leur orientation en CAES.

Dans ce cadre, elles bénéficieront d'un diagnostic social et sanitaire et par la suite d'un examen complet et approfondi de leur situation administrative par les services de l'État. Cet examen déterminera leur orientation dans des structures d'accueil adaptées à leur situation.

« Ces maraudes s'inscrivent dans l'action quotidienne menée par les services de l'Etat et l'ensemble de nos partenaires. Nous avons tous à cœur de trouver des réponses à la fois humaine et diligentes, adaptées à la situation de chaque personne. C'est le travail des équipes qui œuvrent sur le terrain. Notre volonté de poursuivre nos efforts est constante ; l'ouverture d'un prochain CAES à Paris en est une illustration concrète. Aujourd'hui, je me réjouis de savoir que notre action a permis à 785 personnes dont des familles, de dormir à l'abri et qu'un examen de leur situation tant sociale qu'administrative va pouvoir être effectué comme il se doit. » précise Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris. *« Je remercie les agents de l'État, tous nos partenaires associatifs ainsi que les élus qui par leur travail ont rendu possible l'accueil de toutes ces personnes. »*

« Cette opération s'est déroulée dans le calme, sans aucun incident à déplorer. Un dispositif de sécurisation est mis en place afin d'éviter la reconstitution des campements sur la voie publique », indique Didier Lallement, préfet de Police. *« Je remercie l'ensemble des acteurs mobilisés pour avoir permis le bon déroulement de cette opération : les agents des services de l'État, les personnels des services municipaux parisiens et des collectivités concernées, les acteurs associatifs. »*

Dispositif de prise en charge des demandeurs d'asile

Depuis mars 2018, les services de la préfecture de la région d'Île-de-France ont mis en place un système de prise en charge des nouveaux arrivants demandeurs d'asile. Ils sont accueillis dans l'un des cinq centres d'accueil et d'examen de situation (CAES) de l'Île-de-France d'une capacité de **750 places financées par l'Etat** (contre 450 places auparavant pour Centre Premier Accueil). L'État et la mairie de Paris recherchent conjointement un site disponible à Paris pour l'ouverture d'un 6^{ème} centre, augmentant la **capacité totale à 900 places en CAES**.

Dans les CAES, les personnes bénéficient d'une **prise en charge sociale, sanitaire et administrative** durant une dizaine de jours en moyenne, avant d'être orientées vers un centre d'hébergement adapté à leur situation. **Cet accompagnement réalisé par un opérateur associatif est entièrement financé par l'Etat à hauteur de 176 millions d'euros en 2019.**

Ce dispositif est complété par un programme hebdomadaire de maraudes mises en places sur les campements identifiés sur la voie publique. Ainsi, en 2018, **plus de 7 300 personnes ont été mises à l'abri**. Depuis janvier 2019, **plus de 3 200 personnes ont déjà été hébergées grâce aux maraudes pilotées et effectuées par les services de la préfecture de région** en lien avec la préfecture de police de Paris, les services de la ville de Paris et de France Terre d'Asile financés par l'Etat à hauteur de 800 000 € par an.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)